

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 6 JUILLET 2023**

**Le Conseil Municipal a été convoqué le 03/07/2023**

**Heure de début de Séance : 20 H 09**

**Heure de fin de séance : 22 H 41**

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance obligatoire du 3<sup>ème</sup> trimestre, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry JULIOT, Maire.

Etaient présents : MME BRÉHIER MP, COURNE N, MM COLAS H., ROSSIGNOL D. DUPONT M., GEFFRAY S, LARDEUX L,

Etaient excusé(e)s : Mmes BRIEND A.M et SIMON JP

Madame Marie-Paule BRÉHIER a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - DÉPART 6<sup>ème</sup> : prise en charge achat de dictionnaires
- 2 - SUBVENTION OCCE ECOLE DE LA ROUAUDIÈRE
- 3 - LOCATION DE TERRAIN ET CONCESSION DE CIMETIÈRE
- 4 - PROPOSITION DE DEVIS POUR ENTRETIEN DE BÂTIMENTS
- 5 - QUESTIONS DIVERSES

**N°2023-25**

**OBJET : PRISE EN CHARGE FRAIS ACHAT DICTIONNAIRES POUR ELEVES DE CM2**

Monsieur le Maire donne lecture, au Conseil Municipal, du courrier de Monsieur le Maire de Saint Aignan Sur Roë. Il explique qu'à la fin de chaque année scolaire la Municipalité offre un dictionnaire aux enfants entrant en classe de 6<sup>ème</sup>.

Les enfants de CM de La Rouaudière sont scolarisés à Saint Aignan sur Roë dans le cadre d'un RPI. Le coût de revient d'un dictionnaire est de 22 € 90. Il est demandé la somme 114 € 50 pour 5 élèves.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de participer à hauteur de 114 € 50, soit pour les 5 enfants scolarisés à l'Ecole Publique.
- demande au Maire de transmettre la délibération au Maire de Saint Aignan sur Roë.

**N°2023-26****OBJET : SUBVENTION OCCE ÉCOLE DE LA ROUAUDIÈRE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis plusieurs années la commune ne verse plus de subvention à l'OCCE. Le Maire propose de verser au titre de l'année 2022/2023 la somme de 250 €.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser 250 € de subvention pour l'année 2022/2023 sur le compte de l'OCCE.
- autorise le Maire à émettre le mandat.

\* **POSTE ATSEM** : Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a reçu 10 dossiers et qu'il reçoit les candidates le mercredi 12 juillet 2023 à partir de 9 H 30.

**N°2023-27****OBJET : LOCATION DE TERRAIN DANS LE BOURG**

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que le terrain situé dans l'agglomération de La Rouaudière cadastré ZR 120 a été demandé à la location. Ce terrain représente une superficie de 2 206 m<sup>2</sup>.

Monsieur le maire a proposé, en vertu de l'article L.2122-22 alinéa 5, de la louer 250 € la parcelle pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de cette décision qui ne fait l'objet d'aucune observation.

**N°2023-28****OBJET : NOUVELLE CONCESSION, CONVERSION OU RENOUVELLEMENT**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la remise en forme du cimetière et avant d'entamer la reprise de concession, certaines personnes sont venues mettre à jours leurs concessions.

Suite à sa décision prise en vertu de l'article L.2122-22 alinéa 8 du CGCT, il donne lecture du tableau ci-dessous récapitulant les concessions concernées :

<b>Concession</b>	<b>2023-01</b>	<b>N</b>	<b>C49</b>	<b>30 ans</b>	<b>140 €</b>
<b>Concession</b>	<b>2023-02</b>	<b>C</b>	<b>C1</b>	<b>15 ans</b>	<b>65 €</b>
<b>Concession</b>	<b>2023-03</b>	<b>C</b>	<b>C25/26</b>	<b>30 ans</b>	<b>280 €</b>
<b>Concession</b>	<b>2023-04</b>	<b>N</b>	<b>D51</b>	<b>30 ans</b>	<b>140 €</b>
<b>Concession</b>	<b>2023-05</b>	<b>C</b>	<b>D14</b>	<b>15 ans</b>	<b>65 €</b>
<b>Concession</b>	<b>2023-06</b>	<b>N</b>	<b>D52</b>	<b>30 ans</b>	<b>140 €</b>
<b>Concession</b>	<b>2023-07</b>	<b>R</b>	<b>D24</b>	<b>15 ans</b>	<b>65 €</b>

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de cette décision qui ne font l'objet d'aucune observation.

**N°2023-29**

**OBJET : DEVIS POUR NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

---

Monsieur le Maire donne lecture du devis de PREST'ACTIVITY. Il est proposé pour la salle une prestation de 117 € 16 HT et pour le gîte 73 € 22 HT.

Il demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de confier le ménage de la salle et du gîte à PREST'ACTIVITY au prix HT indiqué ci-dessus
- précise que si le ménage s'avérait mal fait, la mairie serait en droit de demander à la société de revenir mais à ses propres frais
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**QUESTIONS DIVERSES :**

\* Monsieur le Maire annonce la démission de Mme Anne-Marie BRIEND de son poste de conseillère municipale

\* L'agent technique, en Contrat à Durée Déterminer jusqu'au 31 août, qui s'occupait de la cantine et de la garderie, a donné sa démission au 1<sup>er</sup> août afin de faire valoir ses droits à la retraite.

**La secrétaire de séance**

**Marie-Paule BRÉHIER**



**Le Maire**

**Thierry JULIOT**



## RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS

<b>Numéro</b>	<b>Du</b>	<b>Objet</b>	<b>Approuvée</b>	<b>Refusée</b>
2023-25	06/07	Prise en charge frais achat dictionnaires élèves de CM2	X	
2023-26	06/07	Subvention OCCE école de La Rouaudière	X	
2023-27	06/07	Location de terrain dans le bourg	X	
2023-28	06/07	Nouvelle Concession, conversion ou renouvellement	X	
2023-29	06/07	Devis pour nettoyage des bâtiments communaux	X	

## RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS

<b>Numéro</b>	<b>Du</b>	<b>Objet</b>	<b>Approuvée</b>	<b>Refusée</b>
2023-25	06/07	Prise en charge frais achat dictionnaires élèves de CM2	X	
2023-26	06/07	Subvention OCCE école de La Rouaudière	X	
2023-27	06/07	Location de terrain dans le bourg	X	
2023-28	06/07	Nouvelle Concession, conversion ou renouvellement	X	
2023-29	06/07	Devis pour nettoyage des bâtiments communaux	X	